

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 29 juin 2017.

RÉSOLUTION

2017-143

SÉCURITÉ PUBLIQUE

GESTION DE LA SITUATION DE PERCÉ SUITE AUX TEMPÊTES DU 30 DÉCEMBRE 2016 ET DU 11 JANVIER 2017

CONTRAT POUR LA RÉDACTION DU PROTOCOLE DE SUIVI DU MILIEU AQUATIQUE, SA RÉALISATION ET SON SUIVI SUR 5 ANS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE le 30 décembre 2016 et le 11 janvier 2017, Percé voyait s'abattre sur ses côtes deux tempêtes particulièrement violentes qui ont achevé de détruire les infrastructures municipales tout en endommageant des propriétés commerciales et résidentielles dans le cœur du centre touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville travaille en étroite collaboration avec l'équipe du ministère de la Sécurité publique et les intervenants gouvernementaux concernés afin de réagir à cette situation de crise et de coordonner la mise en oeuvre du projet de protection et de réhabilitation du littoral du secteur de l'anse du Sud;

CONSIDÉRANT QUE la rédaction d'un protocole de suivi du milieu aquatique, sa réalisation et son suivi sur une période de 5 ans sont exigés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques comme condition à l'émission de l'autorisation environnementale requise dans le cadre du projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud;

CONSIDÉRANT QUE le 26 janvier 2017, comme le permet l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville a reçu l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'octroyer de gré à gré certains mandats jugés nécessaires à la réalisation du projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud, notamment avec Pesca Environnement pour des études et inventaires biologiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de services professionnels de la part de Pesca Environnement au montant de 71 279,90 \$ taxes incluses pour la réalisation de cette étape du projet;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de Pesca Environnement seront assumés à même les aides financières reçues et à recevoir en vertu du *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations survenues le 30 décembre 2016 dans des municipalités du Québec* du ministère de la Sécurité publique et de la part des différents intervenants concernés des paliers gouvernementaux fédéral et provincial;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission accepte l'offre de services professionnels de Pesca Environnement, au montant de 71 279,90 \$ taxes incluses.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire